

Belgique-Belgie

PP  
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :  
Bruxelles X

# Lettre aux habitants

## Nouvelles de l'ACQU n° 52 avril – mai – juin 2007

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle  
[www.acqu.be](http://www.acqu.be)

- Éditorial 2.
- PPAS 28 ter : concertation publique du 19 avril – Intervention d'ouverture 3.
- Dossier Avijl : une évolution qui va dans le bon sens 4.
- Une Uccloise interpelle la Commune à propos de son projet pour le plateau Avijl 5.
- Les inondés de la vallée de St-Job 6.
- Un peu d'espoir pour tout un quartier. Du nouveau pour l'axe Château d'Eau-Fauvette : Mise en œuvre du Plan communal de mobilité ucclois 8.
- Classement du plateau Engeland ? Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale doit décider bientôt ! 11.
- Long combat pour un espace vert original 12.
- Plaidoyer pour le maintien de potagers en ville, une richesse pour la nature et pour la vie sociale 15.
- Appel à photos et témoignages 16.
- Que faire face au réchauffement climatique dans le monde et en Belgique ? 17.
- Un logement pour tous, à Bruxelles, à Uccle ? 19.
- Courrier de lecteur 19.

## Sommaire

La radio  
des Ucclois  
**Radio 1180**

le lundi  
de 18 à 20 h



en ligne sur

[www.radio1180.be](http://www.radio1180.be)

Connexion adsl souhaitée

## Éditorial

### Avijl, Engeland, carré Tillens, mobilité, réchauffement climatique, logement : des évolutions significatives et des appels à réflexion

Une journée mémorable, celle du jeudi 19 avril dernier consacré au Plateau Avijl (projet PPAS 28 ter) à la Maison communale (réunion de la Commission de concertation présidée par l'échevin de l'urbanisme, Marc COOLS). Un public très nombreux, un grand nombre d'interventions de qualité (à l'exception de deux d'entre elles, qui relevaient plus de la provocation poujadiste que d'une participation citoyenne à l'enjeu démocratique), la présence attentive de notre « bourgmestre empêché », Armand DE DECKER, un Marc COOLS très à l'écoute des arguments développés et conscient qu'il faut revoir le projet : autant de faits significatifs d'une évolution politique, culturelle et sociale encourageante.

Les comités « Protection et avenir d'Avijl » et « Quartier St-Job » ont beaucoup travaillé et bien préparé les exposés. Nous notons, en particulier : la remarquable introduction de Georges INGBER (reproduite dans le présent numéro), les nombreux témoignages d'habitants, exprimés avec le cœur et beaucoup de dignité (voir, par exemple, l'exposé de Pierre-Paul PARTAGE sur la problématique des inondations (également ci-inclus) et une analyse technique remarquable de l'architecte Pierre LALLEMAND.

L'intervention très appréciée d'Armand DE DECKER, après trois heures de débats, laisse aussi augurer une sérieuse prise en compte des arguments développés. Une chose est sûre : la qualité et le sérieux des acteurs impliqués dans ce dossier Avijl témoignent d'une authentique cul-

ture sociale et éthique, qui honore la vie humaine et la sociabilité de ce « village » ! Dans un monde qui se déshumanise toujours plus, cette réalité saint-joboise représente une dynamique alternative exemplaire.

Il nous reste à espérer que les nouvelles autorités politiques en tiendront largement compte.

Un autre domaine mobilise aussi beaucoup de monde : la mobilité et la mise en œuvre du « Plan communal de mobilité ucclóis ». Une bonne nouvelle : les responsables de notre commune, dont l'échevin Marc COOLS, ont décidé de prendre en considération les demandes des habitants du quartier « Château d'Eau-Coq-Moutons-Poussins ». Xavier RETAILLEAU, administrateur de l'ACQU et président dudit comité de quartier, décrit dans le présent numéro cet événement, qui constitue un énorme espoir pour la population concernée. Puisse d'ailleurs cette remarquable dynamique devenir une référence exemplaire, capable de modifier la vision suicidaire du « tout à la voiture » !

Un autre dossier retient toute notre attention : la procédure de classement du plateau Engeland, entamée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Thérèse VERTENEUIL, par une pétition proposée sur carte postale, lance un appel ciblé de collaboration à tous nos lecteurs.

Le carré Tillens, quant à lui, étonnant intérieur d'ilot en voie de rénovation par « Bruxelles-Environnement » (ex-IBGE), a fait

l'objet d'une enquête publique. La Commission de concertation s'est réunie le mercredi 16 mai dernier. Bernard QUEECKERS, le dynamique président du Comité Tillens, a fait l'historique du problème spécifique des potagers et signe un article de synthèse fort intéressant dans notre présente Lettre.

Etant donné l'importance culturelle et sociale des potagers urbains et des actions menées à Uccle dans ce domaine, notre administrateur Thérèse VERTE-NEUIL a réalisé, de son côté, un plaidoyer qui explicite la cohérence de nos ambitions citoyennes dans la ville de demain.

Le lecteur trouvera ci-après d'autres contributions complémentaires sur les sujets mentionnés.

Enfin, notre administrateur Jacques NIFFLE, avec Jacques HIRSCHBÜHLER, lui-même ancien administrateur de l'ACQU, nous rappelle un sujet d'urgence actualité et dont on ne saurait trop parler : le réchauffement du climat ; le second nommé évoquant, lui, fort opportunément, la sévère crise du logement à Bruxelles.

Puissent toutes ces réflexions de la présente « Lettre aux habitants » contribuer à renforcer notre détermination collective à promouvoir un projet de ville plus humain et plus durable.

*Bernard JOURET  
président*

## PPAS 28 ter : concertation publique du 19 avril 2007

### Intervention d'ouverture

1. L'actuel projet de PPAS 28 ter, aujourd'hui à l'examen et œuvre de l'ancienne majorité, nous est présenté comme un projet-pilote. L'analyse que nous avons pu en faire nous donne l'impression qu'on est revenu de près de 40 ans en arrière. Quelle est donc la différence entre un projet-pilote et celui-ci ? Le premier préserve l'avenir, le second le condamne. C'est précisément la question qui nous rassemble en ce lieu. La majorité sortante s'étant engagée à y construire quelque 200 logements, a lancé les études et les procédures nécessaires. Elles ont abouti à un projet qui, s'il était réalisé tel quel, détruirait irrémédiablement un patrimoine naturel et historique de grande valeur, véritable bien commun, alors que cela n'est ni nécessaire, ni inéluctable.

2. Quelques remarques et mises au point importantes s'imposent ici :

2.1 Il est temps d'en finir une fois pour toutes avec un mythe fabriqué de toutes pièces : contrairement à la réputation désobligeante qui leur a été faite et aux accusations infondées qui ont été formulées à leur endroit, les habitants **ne sont pas « une bande d'égoïstes » qui ne songent qu'à préserver « leur » espace vert, sans se soucier des autres.** La preuve en est qu'en avril 2006, ils ont publié un Livre Blanc, résultat d'une véritable réflexion collective et citoyenne, qui présente un projet alternatif, superbement ignoré par les autorités communales. **Ce projet alternatif propose la construction**

**de logements de type social, mais rejette la destruction injustifiée et irréversible de près des deux tiers des espaces verts et des potagers actuels. Est-ce donc tellement hérétique ?**

2.2 Depuis plus de trois ans, les habitants ont demandé aux autorités communales d'ouvrir un véritable dialogue, afin d'aboutir à un projet concerté. En vain. Faut-il dès lors s'étonner qu'aujourd'hui le projet communal soit rejeté par tant d'habitants, qui ne s'y reconnaissent pas et ont été systématiquement tenus à l'écart de son élaboration ? Où reste la démocratie participative, qui, comme en témoigne la Convention d'Aarhus, a déjà acquis droit de cité au niveau européen, et qui voudrait qu'on associe au plus près les citoyens aux décisions qui les concernent ?

2.3 Il est aussi grand temps de redonner à l'expression « faire du social » tout son sens. Depuis longtemps déjà, cela ne se limite pas à réaliser des constructions, mais consiste à partir des hommes. Je cite ici un passage significatif du Livre Blanc : « *Un urbanisme digne de ce nom est d'abord un projet de vie : il s'inscrit dans une vision globale qui prend en compte le passé et le présent, tout en laissant l'avenir ouvert. Respectant les réalités sociales, le caractère d'un site, d'un quartier ou d'une ville, il ne saurait se réduire à la simple construction de logements, mais intégrera tous les*

*éléments qui définissent une certaine qualité de vie afin de la préserver, sinon de l'améliorer. Il évitera donc la destruction inutile d'espaces verts, ainsi que la rupture avec l'esprit d'un quartier et son tissu social.* ». Or, le projet communal auquel nous sommes confrontés aujourd'hui ne répond à aucune de ces considérations. La conséquence en sera que, tout en prévoyant quelque 200 logements pour de jeunes ménages, il va déboucher sur la création d'un ghetto. Est-ce vraiment cela que l'on souhaite ? Cela sera développé tout à l'heure.

2.4 Ce que nous n'arrivons pas à comprendre, mais alors vraiment pas, c'est que, de toutes les variantes élaborées par le bureau d'étude BOA, ce soit à la fois la moins respectueuse des principes d'un urbanisme moderne, la plus destructrice en termes de perte d'espaces verts...et vraisemblablement la plus coûteuse qui a été retenue. Or, il existe une autre option, l'option n° 2 qui, selon le Rapport sur les incidences environnementales, est la seule à répondre à l'ensemble des critères utilisés, et obtient la cotation la plus élevée à cet égard. Un souci d'objectivité élémentaire et de bonne gestion des finances publiques - sans même parler des attentes des habitants - aurait dû conduire à une analyse approfondie de cette variante. Au lieu de quoi, elle a été purement et simplement écartée au profit de celle que nous avons

aujourd'hui, sous les yeux. Il est à tout le moins paradoxal de commander à grands frais une étude destinée à éclairer ses commanditaires sur les meilleurs choix, puis d'éliminer sans même l'examiner de manière approfondie la variante qui aurait dû d'emblée retenir l'intérêt en raison de ses qualités évidentes. On nous rebat les oreilles avec les concepts de démocratie participative et de bonne gouvernance : est-ce là tout ce qu'on peut nous donner en exemple ?

3. Résumons-nous : en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, la planète est menacée par un réchauffement climatique dû pour une large part à l'activité humaine (notre responsabilité à cet égard est directement engagée, ici et maintenant). Cette ville est le cœur de l'Europe, qui s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 à 30 % d'ici 2020 et est en train d'élaborer toute une législation pour lui permettre de faire face à ses engagements. Est-il concevable qu'à notre époque, et dans ce contexte, on fasse comme si de rien n'était, qu'on adopte un projet qui va à contre-courant de la tendance générale, trahit une méconnaissance ou un mépris consternants de la réalité et de l'urgence des problèmes, privilégie l'option la plus destructrice, sacrifie **sans nécessité** des espaces verts de grande qualité, et **ne répond pas aux quatre objectifs annoncés par la commune**, à savoir :

- 1) 200 logements dits « à vocation sociale » (mais qui constitueront un ghetto de par leur conception),
- 2) une intégration du projet dans le site et dans le quartier (mais

qui ne répond pas au tissu social et urbanistique existant),

- 3) une préférence donnée aux méthodes d'éco-construction (mais qui n'est absolument pas démontrée et qui augmentera considérablement les coûts, qu'on s'est bien gardé de chiffrer),
- 4) une urbanisation aérée et verte, maintenant partiellement les espaces verts et les potagers (mais qui détruit allègrement près des deux tiers d'entre eux, tout en conservant une carrière polluée et dangereuse) ? Où est le sens des responsabilités de ceux qui nous gouvernent ?

Plus grave, ce projet fait l'impasse sur un aspect fondamental : la qualité du tissu social qu'il devrait favoriser. Comme la dimension humaine en est totalement absente, il apparaît comme un **projet sans finalité véritable, donc vide de sens**.

Voilà les raisons fondamentales pour lesquelles nous ne pouvons accepter un tel projet. En conséquence, nous demandons qu'il soit profondément repensé, en concertation avec les habitants, et conformément aux engagements exprimés par M. Armand DE DECKER lors de sa campagne électorale. Qu'on cesse par conséquent de nous accuser de myopie et d'égoïsme : nous voulons construire notre avenir collectif, et pas le subir. Je vous remercie de votre attention.

*Georges INGBER  
avenue d'Andrimont*

## **Dossier Avijl : une évolution qui va dans le bon sens**

Jeudi 19 avril 2007, la maison communale était comble (près de 300 personnes) pour la concertation clôturant la mise à l'enquête publique du PPAS (plan particulier d'aménagement du sol) 28 ter, adopté par la Commune pour aménager cet espace semi-rural de plus de 8 hectares au cœur du quartier de Saint-Job. La séance était présidée par M. COOLS, échevin de l'urbanisme. Au premier rang de l'assistance, on relevait la présence de M. FULD, échevin du logement et d'Armand DE DECKER, bourgmestre élu qui, lors de sa campagne électorale, avait clairement pris position en faveur d'un aménagement concerté avec les habitants. Un grand nombre d'associations actives à Uccle étaient présentes, et notamment l'Association des Comités de Quartier Ucclois (ACQU), l'Association Protection et Avenir d'Avijl, S.O.S. Kauwberg et la Ligue des Amis du Kauwberg, le Cercle d'Histoire et d'Archéologie, le Comité de la Montagne de Saint-Job, sans oublier AVES, qui se consacre à l'ornithologie.

Les principaux griefs ont d'abord été exposés par les divers intervenants : absence totale de dialogue avec les habitants, pourtant demandé depuis plus de trois ans ; mise à l'écart du projet alternatif présenté dans un Livre Blanc rendu public en avril 2006 ; choix de la moins bonne des variantes élaborées par le bureau d'étude BOA en termes d'urbanisme, de destruction d'espaces verts et de coûts. En plus, le pro-

jet ne répond pas aux quatre objectifs principaux annoncés par la commune, car sa conception urbanistique fait fi du tissu social existant et du caractère du quartier.

Ont également été mis en exergue des problèmes structurels : fréquence accrue des inondations dans la vallée de Saint-Job (4 entre 2004 et 2005), dont la gravité ne fera qu'augmenter vu l'insuffisance structurelle du réseau d'égouts, qui remonte au début du siècle dernier, et le nombre de nouveaux chantiers ouverts dans les environs (près de 1.000 logements supplémentaires) ; problèmes de mobilité douce sur le plateau et de transports publics insuffisamment pris en compte et laissés sans réponses ; ancienne décharge sérieusement polluée (méthane et métaux lourds), représentant à terme un risque sérieux ; coût financier exorbitant du projet actuel par rapport à une implantation alternative en périphérie du plateau. Enfin, les qualités écologiques et paysagères du plateau, patrimoine naturel et historique de grande valeur menacé de destruction par ce projet, ont été longuement rappelées.

Il faut signaler ici une intervention très remarquée d'Armand DE DECKER, qui a attentivement suivi les débats : il a rappelé qu'il souhaitait une vraie concertation avec les habitants, que le PPAS actuel ne correspondait pas encore aux normes d'aujourd'hui, et a demandé au bureau d'étude chargé du projet des réponses claires et précises sur les problèmes des inondations, de la circulation et de la mobilité, du coût de l'assainissement de la décharge, et des dénivellations constatées au niveau des voiries projetées. De son côté, l'échevin de l'urbanisme a indiqué clairement et de manière répétée qu'il fallait refaire ce PPAS.

Face aux habitants et aux représentants de la Région de Bruxelles-Capitale, l'échevin COOLS, ses services et le bureau d'étude BOA ont ensuite réagi aux diverses questions soulevées, sans toutefois pouvoir répondre sur le champ à toutes celles-ci. La séance a ensuite été levée aux environs de 15 heures.

En conclusion, on peut considérer que les habitants du quartier ont clairement exprimé leur désir de repartir d'une proposition axée sur les cinq aspects suivants :

1. Extension du PPAS 28 ter jusqu'à la chaussée de Saint-Job
2. Répartition d'un nombre suffisant de logements en périphérie du plateau (rejoignant en cela la variante 2 du Rapport d'incidences sur l'environnement, qui est supportable pour le quartier)
3. Assainissement prioritaire de la carrière polluée, avant qu'il ne soit imposé par une directive européenne
4. Repenser le social et l'urbanisme
5. Prendre en compte l'impact cumulé de tous les chantiers ouverts ou programmés sur l'entièreté de la vallée de Saint-Job

Prochaine étape : l'avis que rendra la commission de concertation. Bien que n'ayant qu'un caractère consultatif, il devrait néanmoins peser d'un certain poids sur les décisions que prendra la Commune en réponse à la levée de boucliers des habitants (512 lettres reçues ; pétitions ayant rassemblé plus de 6.000 signatures). La réponse (argumentée) de la Commune est attendue pour fin mai.

*Association Protection  
et Avenir d'Avijl*

## **Une Uccloise interpelle la Commune à propos de son projet pour le plateau Avijl**

Je sens quelque chose qui me paraît important et qui, pour moi, est vraiment très très important quand on commence une action, quand on fait une action : c'est le SENS de celle-ci !

Et ici, je ne comprends pas son sens profond !

En effet, je peux comprendre et entendre votre projet social, mais je ne peux comprendre et entendre un projet social qui en détruit un autre ! Or ici, c'est le cas et ça, ce n'est pas possible !

Autre chose qui me paraît important : votre projet s'adresse aux jeunes, mais ici, vous savez que, dans les années à venir, ce sont les seniors qui vont être le problème. Or ici, à Saint-Job, au Plateau Avijl, ce qui est extraordinaire, c'est justement cette mixité d'un tissu social très très fort, où il y a des jeunes, mais aussi des enfants, des adultes, des seniors, des handicapés, ...

Tout est là et cela fonctionne, et ce projet social là, vous allez le mettre par terre !!

**CELA N'A AUCUN SENS !!**

J'ai envie aussi de vous dire combien j'ai été étonnée de lire dans le *Wolvendael* d'avril 2007 que 3 lauréats belges ont reçu des prix pour un trophée français « Yves ROCHER » pour des projets de « potagers solidaires », de « jardins partagés » de « terres solidaires » et ce, en la présence du Prince LAURENT, de Madame PAULUS de

CHÂTELET, de Monsieur le Bourgmestre Claude DESMEDT et de Monsieur l'Echevin Marc COOLS.

ALORS QUE TOUT EST LÀ, ICI , ET VOUS ALLEZ LE DÉTRUIRE. CELA N'A PAS DE SENS !

Ce qui devrait aussi vous interpeller, c'est de voir que c'est depuis 30 ans que vous avez devant vous une mobilisation qui ne diminue pas, qui emplit toujours votre salle, pour vous dire : « NE FAITES PAS N'IMPORTE QUOI »

Il y a une raison à cette mobilisation, elle n'est pas là pour rien. Moi, je m'y intéressais déjà avant d'y habiter (et je ne parle même pas du chemin Avijl).

Cette mobilisation n'est pas là pour rien, et ce n'est pas une démarche égoïste, comme il nous a souvent été retourné, bien au contraire.

C'est simplement UNE VRAIE CONVICTION QUE CELA N'A PAS DE VRAI SENS !

C'est simplement POUR VOUS DIRE : S'IL VOUS PLAÎT, NE FAITES PAS N'IMPORTE QUOI !

*Claudine MARCHANT  
chemin Avijl*

PLATEAU AVIJL



**Association  
Protection et  
Avenir d'Avijl**

## Les inondés de la vallée de Saint-Job.

Je m'appelle Pierre-Paul PARTAGE, je réside à Uccle au 528 de la chaussée de Saint-Job depuis 5 années. Ainsi que tout mon voisinage j'ai subi les inondations de plein fouet. Et disons-le tout de suite, ce n'est même pas la peine d'aller plus loin : pour cette seule raison, je dis « NON au projet de construction sur Avijl, non au PPAS 28-ter » ! Nous, les inondés, nous le refusons catégoriquement.

Je vais devoir passer d'un sujet aérien à un sujet trivial, désolé. Mais, avant de développer les fondements de mon refus, je ne peux pas vous épargner la description de ma situation, histoire que vous preniez conscience de ce que cela représente d'être sinistré.

On m'avait parlé de Saint-Job comme d'un village et d'Uccle comme d'une ville verte ! ! Heureux - entre autres raisons de la merveilleuse proximité d'Avijl, j'ai investi tout ce que j'avais dans l'achat de ma maison. Et j'ai très vite déchanté, cela dès la première inondation.

Chaque fois, les inondations se sont montrées vives, soudaines, imparables. Très grande force, très grande vitesse de l'eau : au rond-point ( à hauteur de la rue de Wansijn ), j'ai vu sauter la plaque d'égout avec violence à près de 2 mètres de hauteur. Hors collecteur, l'eau venant de la place s'étalait sur toute la largeur de la chaussée. J'ai un châssis au ras du trottoir, j'ai vu au pire moment l'eau atteindre près de 30 cm de la hauteur des vitres.

D'abord, la peur... Ensuite, le dégoût. Une cave envahie par les remontées d'égout : ça pue ! Il faut écumer, évacuer déchets et boue, cartons maculés, réduits en bouillie, frigo noyé, mobilier gâché... J'ai vu un voisin pleurer - Ma situation n'a pas été la pire ! Je n'ai ni chaudière, ni garage en sous-sol.

Les inondations m'ont épuisé et démoralisé. Et il reste l'inquiétude ! Inquiétude ponctuée aujourd'hui par chaque bus ou camion qui passe. En effet, près de mon domicile, la chaussée s'enfoncé. Et malgré l'interdiction de passages aux véhicules lourds sur ce tronçon fragilisé par les fortes crues, les camions arrivant à cet endroit font trembler les murs. On ne peut pas oublier qu'on habite une vallée inondée. Personne à Uccle ne peut nous oublier et surtout pas les promoteurs d'un projet aussi délicat que le projet Avijl.

Après ce descriptif, j'en viens maintenant aux arguments qui nous font refuser, mon voisinage et moi-même, l'inconséquent projet Avijl PPAS 28-ter, car il n'est rien d'autre qu'inconséquent, entre autres, si on parle d'inondation.

Commençons par la lecture Rapport d'Incidences Environnementales (R.I.E.). Eh bien, le seul relevé de la situation hydrographique nous place en droit de refuser le projet.

Premier constat : le problème actuel des inondations n'est pas résolu. Les habitants de la vallée de Saint-Job restent en situation précaire. En effet, pour simplement remédier à la situation existante (donc, avant même toute construction sur Avijl ! ! !), l'IBrA juge indispensable de prévoir un bassin d'orage d'une capacité de 3500 m<sup>3</sup> à implanter en amont de la place Saint-Job.

Que ce problème actuel soit résolu avant de construire sur Avijl, cela s'impose ou il risquerait de prendre des proportions désastreuses. En effet, second constat du R.I.E. : le plateau Avijl joue actuellement le rôle d'un bassin d'orage naturel. Or, avec le PPAS 28-ter, les surfaces revêtues

et donc rendues imperméables dépasseraient les 20.000 m<sup>2</sup> ! Dont plus de la moitié, soulignons-le, pour les seules voiries ! Ainsi, la proposition ignorée de ne construire qu'en bordure du plateau, rendant inutile la construction de voiries, est évidemment beaucoup moins dangereuse, car avec ce PPAS 28-Le-Terrible, toujours selon le R.I.E., le coefficient de ruissellement passerait de 3,3% à 24,1%. En conséquence, les volumes d'évacuation seraient considérablement plus importants que dans la situation présente. Bref, le déluge ! Et là, moi déjà inondé, je panique.

Le R.I.E. conclut qu'il est vivement recommandé de prévoir des mesures supplémentaires (par rapport à celles déjà préconisées pour remédier à la situation existante) ; et cela, simplement pour MINIMISER l'incidence de la mise en œuvre du PPAS : l'aménagement d'un bassin d'orage de 900 m<sup>3</sup>, mais encore des toitures vertes, des citernes d'eau de pluie, des revêtements perméables, des fossés, etc.

Premier argument donc : le R.I.E. révèle l'extrême faiblesse du plan d'affectation communal PPAS 28-ter, dont toute la prévention face à l'écoulement des eaux tient en 2 lignes :

« Les éventuels zones d'infiltration, fossés et/ou bassins d'orage sont strictement limités aux zones d'espaces verts de type B et C » (PPAS 28-ter, *Prescriptions d'urbanisme* page 17) »

Alors, si on s'en réfère au plan : les zones C sont situées au sommet du plateau. Et je ne suis pas architecte, mais je peux vous assurer qu'y placer un bassin d'orage serait tout aussi ridicule que placer une gouttière au sommet d'une toiture ! Le choix se limite donc à la zone B. Il faut bien prendre ce qui reste n'est-ce pas ? Eh bien non, non, non et non ! Le plan est à refaire. Car, avant même de choisir l'emplacement des bâtiments, il aurait fallu délimiter les endroits les plus adaptés à freiner l'écoulement des eaux et construire en conséquence.



Second argument : le rapport d'incidences ne concerne que la construction sur le plateau. Or, plusieurs chantiers de construction importants ont été lancés dans la commune, chantiers dont les ruissellements aboutissent tous à notre vallée malmenée. Ils sont à prendre en considération, et il est indispensable de disposer au plus vite d'une étude d'incidence globale ( de l'ensemble des programmes de construction prévus ou entamés ) sur le système hydraulique de la vallée de Saint-Job. C'est la seule manière de procéder pour que la commune puisse définir quels sont les travaux adéquats à effectuer et ne pas s'enliser dans des travaux inefficaces ajoutés comme pour apaiser les consciences en fin de parcours d'un PPAS 28-ter-minus.

Pour ma part, je ne parle pas d'éventualité mais de réalisation. Aussi, le budget de ces travaux doit-il être calculé en priorité et en coût réel. Mieux vaut prévoir que guérir, quitte à réduire le budget des constructions et donc

leur nombre. On ne peut pas s'en passer : on ne peut pas construire 2 centaines de logements sur le plateau et mettre en péril plusieurs centaines de logements en aval.

Mettre à l'abri les habitants de la vallée de Saint-Job est une condition SINE QUA NON au projet communal. Ce sera ma conclusion: Sans garantie, pas de construction sur Avijl. Cette exigence est totalement justifiée. Tous les inondés sont en droit de demander des garanties et, sans un rapport d'incidences global préalable à son projet, sans ouvrages de sécurité établis en conséquence, la Commune n'est pas en mesure de garantir quoi que ce soit.

Voilà pour les hommes. Mais je ne vous cacherais pas mon souhait le plus sincère : que oiseaux puissent chanter à tout jamais, tranquilles sur Avijl.

Pierre-Paul PARTAGE  
chaussée de Saint-Job

## De l'espoir pour tout un quartier : Du nouveau pour l'axe « Château d'Eau-Fauvette » : Mise en oeuvre du Plan Communal de Mobilité Ucclois.

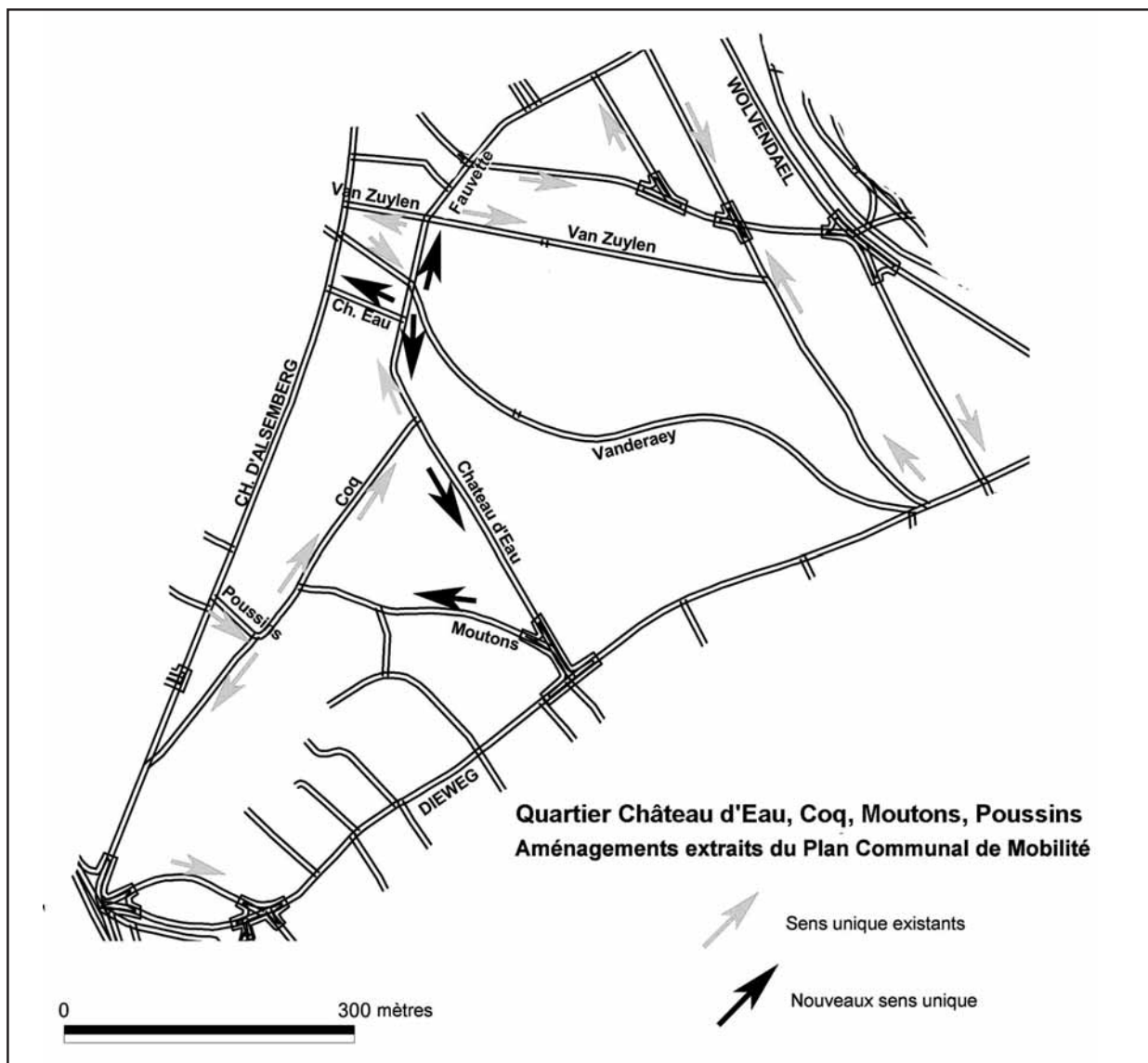
Se battre et lutter contre la pollution automobile qui envahit tout un quartier, tel a été l'enjeu prioritaire que s'est fixé, depuis longtemps déjà, le comité « Château d'Eau- Coq-Moutons-Poussins ».

Car, si Uccle est à juste titre appréciée pour ses nombreux

espaces verts qu'il faut continuer à défendre, il n'en demeure pas moins que la qualité de vie est menacée, dans certains quartiers ucclois, par une pollution automobile excessive et en perpétuelle augmentation.

La vision à court terme du « tout

pour la voiture » a changé radicalement le cadre de vie de tous les habitants de ce quartier délimité par le Dieweg, l'avenue du Wolvendael et la chaussée d'Alsemberg, et des mesures « au compte-gouttes » ont été prodiguées au fil des ans par la Commune pour pallier ses effets nocifs.





Certaines rues ont été mises en zone 30 et d'autres en sens unique. Et c'est ainsi que l'axe « Rue Rouge-Fauvette-Château d'Eau » a été créé artificiellement permettant, surtout aux navetteurs, d'atteindre rapidement le centre de Bruxelles.

Par ailleurs, le dépavage de la rue du Château d'Eau, dans sa partie Dieweg-Fauvette n'a eu pour effet que de faire passer plus de voitures sur cet « axe », en privant le quartier d'un caractère champêtre dont le seul nom des rues (Moutons-Coq-Poussins-Fauvette) nous fait regretter le cadre de vie du passé.

Et, au fil des ans, l'axe « Château d'Eau-Fauvette » est devenu un véritable boulevard, où le flot des voitures et des camions, dévalant la pente, a rendu encore plus dangereux les abords de son école et l'utilisation des trottoirs.

Il faut savoir que, dans le virage étroit du bas de la rue du Château d'Eau, il est impossible qu'une voiture et un camion de gros tonnage se croisent sans que l'un des véhicules ne monte sur le trottoir. Oui, il y a danger...

Les habitants de la rue du Château d'Eau et des rues avoisinantes, excédés par une circulation intensive, ont entamé des actions visant à interpeller les autorités communales : sondages auprès des habitants, pétitions diverses, concertations avec les élus communaux ; autant d'actions citoyennes auxquelles nombreux ont participé.

Il y a même eu cette fameuse opération de sensibilisation, en janvier 2006, auprès des parents d'élèves des écoles du quartier et des navetteurs : « Un enfant c'est fragile, une maman ça se respecte », pour alerter des dangers d'une circulation intensive et de



cette pollution automobile néfaste, surtout pour les enfants.

Certes, des mesures ont été prises par les autorités communales durant ces deux dernières années, mais bien insuffisantes.

Par exemple, la mise en place d'une « zone 30 école » n'a pas permis de sécuriser les abords de l'école de la rue du Château d'Eau. Et on comprend mieux pourquoi maintenant, puisque l'on nous dit qu'il est permis de dépasser de 37 kms/heure, en

toute impunité, la vitesse admise dans ces « zones 30 » ....

L'étude effectuée à la demande de la Commune, dans le cadre du Plan Communal de Mobilité Ucclois, avait mis en exergue ces problèmes de circulation. Des propositions concrètes avaient, dès lors, été envisagées pour en réduire les risques.

**Et, fort heureusement, nous en arrivons maintenant à la mise en œuvre du Plan Communal de Mobilité pour ce quartier.**

Lors de la réunion qui s'est tenue le mercredi 16 mai dernier à la maison communale, les projets des plans d'aménagement, qui seront mis en œuvre dans les prochains mois, ont été présentés aux habitants des rues concernées.

Il s'ensuivit un débat constructif et serein entre les habitants et les responsables de la commune.

Pour la rentrée scolaire prochaine, des aménagements auront été effectués, la « zone 30 » sera généralisée, englobant les rues Château d'Eau, Coq, Moutons et Poussins, et donc interdite aux camions de gros tonnage.

Des modifications seront apportées au trafic automobile, notamment par la mise en sens unique de la rue des Moutons (descente)

et de la rue du Château d'Eau (montée), et la fermeture de l'axe « Château d'Eau-Fauvette », à hauteur de l'avenue Vanderaey. Il s'agira d'une période d'essai allant jusqu'à fin novembre 2007.

Les parents d'élèves des écoles environnantes seront avisés par la Commune des changements intervenus, et des panneaux routiers avertiront les navetteurs des difficultés qu'ils auront s'ils empruntent ce nouvel itinéraire.

Rappelons ici quelques principes généraux pour un aménagement de qualité de la Charte-programme de l'ACQU : « Sans être opposée à l'usage rationnel de la voiture, l'ACQU s'élève avec force contre les nuisances qu'elle engendre : source de mortalité humaine sur les voiries de nos villes, leurs trottoirs et dans les bâtiments qui y sont riverains ou

proches. Ces nuisances sont dues non seulement aux accidents, mais surtout aux effets, à court, moyen et long termes, des pollutions et du bruit sur la santé de toutes les personnes qui y sont soumises... ».

La réduction du trafic automobile en ville reste donc l'une des priorités de l'ACQU et nous ne pouvons que remercier les responsables de la Commune d'Uccle d'avoir bien voulu prendre en considération les demandes des habitants.

Xavier RETAILLEAU  
Administrateur



## Classement du plateau Engeland ?



### **Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale doit décider bientôt !**

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale vient d'entamer la procédure de classement du plateau Engeland ce 29 mars 2007.

Il faut préciser que l'asbl SOS KAUWBERG a indirectement contribué à l'ouverture de la procédure. En effet, rappelons qu'une action en justice a été introduite, en urgence, contre la Région, pour défaut d'initiation de la procédure de classement. Par son ordonnance du 2 mars 2007, le juge des référés justifie l'urgence et contraint le Gouvernement à entamer la procédure sous peine d'astreinte. Le juge s'appuie sur l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) qui avait rendu un avis favorable sur la demande de classement.

La CRMS a estimé que le plateau Engeland assurait la continuité écologique indispensable entre le Kinsendael-Kriekenput et le bois de Verrewinkel, et a recommandé de classer la Zone Verte de Haute Valeur Biologique, la partie non construite de l'Institut Pasteur, ainsi qu'une bande de terrain de 20 mètres minimum de largeur, soustraite à la zone constructible du PRAS, le long de la Zone Verte de Haute Valeur Biologique (ZVHVB).

La CRMS a émis des réserves sur le projet de lotissement du plateau Engeland qu'elle a jugé « incompatible avec les conditions requises pour garantir la conservation de la zone verte de haute valeur biologique » également ZSC Natura 2000. Et surtout, elle a recommandé de placer impérativement la zone de lisière écologique de 20 mètres dans la zone constructible et non pas dans la Zone Verte comme le prévoit le projet de lotissement aujourd'hui.

La Région de Bruxelles-Capitale devrait appliquer les principes de conservation et de protection des Zones Spéciales de Conservation Natura 2000 contenus dans la directive européenne 92/43 dite « Habitats » et suivre les conseils avisés de la Commission Royale des Monuments et Sites.

En tant que Capitale « Verte » de l'Europe, Bruxelles est certainement tenue de montrer l'exemple !

**Vous aussi, vous pouvez apporter votre soutien en faveur du classement ! Montrez au Gouvernement qu'il faut préserver les Zones Spéciales de Conservation Natura 2000 et le maillage écologique de la Région. Ecrivez, nombreux, au Ministre Président de la Région au moyen des cartes pré-imprimées, ci-jointes, en encart intérieur ou par un courrier personnel.**

Merci d'avance de votre collaboration.

Thérèse VERTENEUIL  
Administrateur



# rappel

**Ami(e)  
automobiliste,**

**Ne  
stationnez  
pas  
sur les  
trottoirs**

**un espace public,  
même devant  
chez vous !**

**Une telle  
habitude les  
dégrade  
petit à petit**

**Stationnez  
sur la  
chaussée**

**pas sur  
les passages-  
piétons,  
ni à moins  
de 5 m.  
des coins de rue !**

## Long combat pour un espace vert original



Un intérieur d'îlot un peu secret, appartenant au CPAS de la commune de Forest, jouissait de sa tranquillité jusqu'à la fin du mois d'août 1996, date à laquelle les jardiniers qui cultivaient le site et les riverains qui s'y promenaient découvrirent avec stupéfaction des affiches rouges annonçant un projet de lotissement maximaliste qui menaçait "leur" espace vert.

La mobilisation fut rapide. Un comité se créa en un tour de main pour sauver cet espace et proposer une alternative au projet immobilier. L'alternative, c'était un aménagement paysager dans un esprit champêtre maintenant la fonction sociale et récréative du site : le jardinage. Le combat fut âpre et long, mais trois enquêtes publiques plus tard et suite à la faillite du promoteur, les communes de Forest

et d'Uccle (sur laquelle est située la plus grande partie du terrain) se mettaient d'accord pour que celui-ci (excepté le front de rue) soit mis en espace vert au PRAS.

Le comité entreprit aussitôt, avec l'appui des deux communes, une série d'opérations de nettoyage (plusieurs tonnes de déchets évacuées) et d'amélioration du site avec tous ceux qui voulaient y participer. Plusieurs zones du terrain furent considérablement embellies : plantation de haies, clôtures en lattes de châtaignier en lieu et place des palissades faites de bric et de broc, suppression des séparations entre parcelles pour constituer des ensembles conviviaux réunissant plusieurs jardiniers, réalisation d'un escalier d'accès, pose de bancs rustiques, de poubelles, et mise en place, avec l'appui de

l'IBGE, d'un site de compostage de quartier, expérience pilote pionnière en région bruxelloise.

Mais il restait de nombreux points noirs. Le comité ne jouissant d'aucune autorité particulière, il lui était difficile d'agir sans l'accord de certains jardiniers insensibles aux opérations d'embellissement du site.

Aussi, après les élections communales de l'automne 2000, invitation fut faite auprès des autorités (communes, CPAS, Ministère de l'environnement région BXL-Capitale, IBGE) de se réunir autour d'une table ronde afin d'imaginer un mode de gestion de cet espace et de lui donner un statut définitif. Deux réunions plus tard, un accord était conclu : l'IBGE devenait locataire du site et la gestion serait faite en colla-

boration avec le comité, initiateur du projet.

Les parcelles qui étaient « squattées » allaient être louées aux jardiniers. Certaines d'entre elles, dépassant les deux ares (superficie maximum nécessaire pour une production familiale), seraient divisées afin de répondre aux nombreuses demandes de candidats jardiniers en attente. Une convention les lierait à l'IBGE, impliquant le respect du site et la pratique du jardinage biologique. De plus, un potager pédagogique serait destiné à deux écoles forestoises.

Des améliorations paysagères allaient également être effectuées.

Dans cet esprit, un concours d'idées, portant entre autres sur la problématique des abris, fut

lancé auprès de l'Institut Supérieur, d'Architecture Saint-Luc. La question était de savoir comment éviter l'aspect "bidonville" des constructions spontanées faites de matériaux de récupération de mauvaise qualité, sans pour autant tomber dans la banalisation et standardisation des constructions type "chalet de jardin" des grandes surfaces. De très nombreux projets furent proposés. L'ensemble des travaux des étudiants donna lieu à une exposition qui se tint à l'Usine, rue du Doyenné à Uccle, début novembre 2002. Y furent invités tant les officiels de la Région et des Communes que les riverains et les jardiniers.

En avril 2003, une très mauvaise nouvelle s'abattit sur les potagers bruxellois : suite à des ana-

lyses effectuées par l'IBGE, il s'avérait que, pour plusieurs sites, dont l'Institut assurait ou allait assurer la gestion, les sols et les légumes y cultivés dépassaient les normes en matière de pollution. Le Carré Tillens était hélas concerné. L'ensemble du terrain était contaminé. Dès que le Comité fut averti, il prévint les jardiniers. L'IBGE et la Présidente du CPAS les invitèrent à arrêter toute culture et consommation de légumes.

Grande fut la déception.

Le projet devait être globalement réorienté.

Pour le Ministre de l'Environnement Didier GOSUIN, en fonction à cette époque, l'ensemble du site serait reconverti en "espace vert de quartier" .



Suite au désir, tant du Comité que de l'IBGE, de maintenir la fonction potagère, deux scénarios chiffrés furent élaborés (aménagement avec ou sans dépollution partielle du site) et présentés à la nouvelle Ministre Evelyne HUYTEBROECK qui trancha en faveur de celui qui maintenait la fonction potagère.

En attendant que le projet soit finalisé, le site prit un nouveau visage : abandon de parcelles par certains, expériences floristiques pour d'autres, mais aussi statuto pour ceux qui ne crurent pas bon de tenir compte des invitations fermes à cesser toute production de légumes. A partir de l'été 2005, l'IBGE prit la relève du Comité pour un léger entretien des abords des sentiers.

En 2006, le dossier avait pris beaucoup de retard et, dans le quartier, tout le monde avait le sentiment que la situation commençait à s'enliser. Suite à une relance du Comité auprès de la Ministre et plusieurs réunions avec l'IBGE, le projet fut enfin

finalisé. Il a été tout récemment mis à l'enquête publique.

Résultant d'une concertation entre l'IBGE et le Comité, il répond aux objectifs que celui-ci a toujours défendus. L'architecte paysagiste et l'équipe de l'IBGE y ont été très attentifs.

Dans les grandes lignes, une zone de 1500 m<sup>2</sup> sera dépolluée et destinée à de nouveaux potagers. Le reste du terrain sera traité en prairie de fauche avec des zones fleuries (fleurs des champs). Les sentiers seront améliorés. Une fontaine à eau, à manivelle, sera installée en bordure du sentier principal et permettra de se rafraîchir. Un belvédère en bois dans la partie haute du terrain donnera une vue panoramique sur celui-ci. La majorité des haies, donnant l'aspect bocager du site, seront maintenues. D'autres seront plantées, ainsi que quelques arbres remarquables. Le site de compostage sera déplacé vers la zone centrale. Quelques bancs permettront au passant de se reposer et de jouir de la quié-

tude du lieu. Les travaux commenceront au mois d'août pour se terminer fin 2007.

L'IBGE prendra en charge la gestion (et l'entretien) de l'espace vert ; celle des potagers et du site de compostage sera assurée par le Comité.

Potagers coquets, prairies fleuries, haies champêtres et sentiers sinueux constitueront un ensemble agréable où il fera bon de flâner ou de jardiner dans un avenir très rapproché.

*Bernard QUEECKERS,  
président du Comité Tillens*

CONTACT

Comité des jardins de l'îlot Tillens (anciennement : Comité Tillens-Roosendael),  
rue Beeckman 18 à 1180 Bruxelles.

*Légende photo :  
potager au carré Tillens, printemps 2003*



## Plaidoyer pour le maintien des potagers en ville, une richesse pour la nature et pour la vie sociale !

**Près d'un milliard de citoyens cultiveraient, aujourd'hui, un bout de terre sur la planète. L'agriculture urbaine figure dans les politiques de développement humain durable dans le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

Que ce soit au bord d'une route ou d'un chemin de fer, sur une terrasse ou un balcon, dans une zone de friche ou un parc public, dans les plus petits espaces incongrus, ces potagers urbains sont avant tout un moyen de subsistance, une question de survie, pour les très nombreux habitants démunis des villes du sud de notre planète.

Chez nous, autrefois, les jardins des villes servaient essentiellement à la subsistance et comportaient des potagers et des vergers. Le développement de l'industrie agroalimentaire et de la civilisation des loisirs a transformé les potagers de nos grands-mères en jardins d'agrément.

Les « terrains vagues » des villes et les zones de chemin de fer étaient cultivés par ces jardiniers du dimanche qui leur procuraient un loisir et un complément alimentaire de qualité et à bon compte. Le modèle d'urbanisation à l'occidentale a fait la part belle au béton et à la minéralisation des sols. Il a, peu à peu, grignoté la terre cultivable et a marginalisé ces espaces potagers.

**Les jardins « ouvriers » de la révolution industrielle ont fait place à des potagers plus discrets, havres de paix pour la biodiversité et pour la convivialité sociale.**

Le jardin potager d'aujourd'hui se cultive au naturel, les pesticides dangereux y sont bannis et le compost remplace les engrais nocifs pour l'environnement. L'alternance des légumes, des plantes aromatiques ou des plantes sauvages, pour leur beauté ou leur utilité, apporte la biodiversité dans le jardin. Les légumes y sont goûteux et biologiques, ces coins de terre deviennent le refuge des espèces indigènes qui se font rares en ville par manque de terrains propices à leur développement. Le carré d'orties est indispensable pour fabriquer le purin d'ortie, engrais naturel, mais il hébergera les œufs et chenilles de nos plus beaux papillons.

La cardère sauvage ou cabaret des oiseaux offre de petits bénitiers gorgés d'eau entre ses deux grandes feuilles soudées autour de la tige pour y éteindre la soif des oiseaux. La bourrache officinale colore l'espace de jolies notes bleues et fait le bonheur des insectes. Ses fleurs peuvent agrémenter une salade ou égayer une confiture. L'exubérance des capucines fait rêver au jardin de Monet à Giverny et protège les légumes contre les ravageurs. Les jeunes boutons floraux et les jeunes graines des capucines sont un succédané aux câpres dont ils ont la saveur piquante. Le fenouil commun et la carotte sauvage attirent le superbe papillon machaon. Les lamiacées bien représentées dans le coin des herbes condimentaires (thym, romarin, sauge, lavande) mais aussi dans notre flore sauvage (lamier blanc, lamier pourpre) offrent le nectar aux bourdons, papillons et abeilles. La menthe attire le chrysomèle, un joli coléoptère aux élytres vert métallique et parfume le thé et

la cuisine. Les superbes fleurs des choux procurent le nectar aux premiers bourdons. La vie sauvage ne demande qu'à se développer parmi les légumes dans un jardin aux herbes folles admises et aux pesticides bannis.

Le potager fleuri et ouvert aux insectes est un livre ouvert sur la nature, les enfants et les adultes y découvrent la faune et la flore, l'alternance des saisons et les différents écosystèmes qui forment la vie. L'éveil à la nature dès l'enfance est primordial pour l'être humain, il formera un adulte respectueux de son environnement dont il fait partie intégrante. Dans le contexte du réchauffement climatique et de la perte massive de la biodiversité ces notions et cet apprentissage sont indispensables au développement de la sensibilité des hommes envers leur terre nourricière.

**Les potagers sont un lieu de rencontre et de partage. Les jardiniers échangent des pousses de tomates ou de salades en même temps qu'un sourire. Leur complicité, issue d'une même passion, amène l'amitié.**

La convivialité et le partage règnent bien plus parmi ces coins de terre urbains que dans les rues ou les immeubles à appartements. Les passants se saluent sur les chemins de terre mais pas sur les chaussées « de pierre » envahies par les voitures et le bruit. La dimension apaisante et la proximité naturelle de ces espaces de vie permettent encore le développement des échanges humains qui font défaut dans beaucoup de quartiers de nos villes.

**La culture de la terre a une action apaisante et saine sur le mental des hommes surmenés ou stressés par la vie trépidante qu'ils mènent. Dans le silence enrichi du chant des oiseaux, l'esprit peut enfin se détendre.**

En traversant Bruxelles, en chemin de fer, des potagers fleuris surgissent encore çà et là, reliques de ces jardins d'autrefois, implantés le long des zones de chemin de fer. D'autres espaces potagers subsistent en périphérie et se développent, même, en dernière couronne de la capitale bruxelloise.

Des analyses récentes de la terre de certains potagers de Bruxelles ont révélé la présence de métaux lourds. En vertu du principe de précaution et parce que la teneur maximale autorisée par la norme européenne était dépassée, la terre fut déclarée impropre à la culture dans plusieurs endroits de Bruxelles. A Uccle, également, la culture sur les potagers du Keyenbempt et du carré Tillens a dû être abandonnée. Des plans de réaménagement ont été élaborés par « Bruxelles-Environnement ». Les travaux sont en cours sur le site du Keyenbempt, tandis que le plan de réaménagement du site du Carré Tillens a fait l'objet d'une récente enquête publique. Le sol des potagers du plateau Avijl n'est pas pollué et la culture peut donc y prospérer en toute sécurité.

L'Europe est un continent fort urbanisé, 80 % de sa population vit en milieu urbain. Les urbanistes sont convaincus de l'insuffisance chronique d'espaces verts dans les villes et tentent d'y remédier. Toutefois, le rôle primordial de la biodiversité dans les villes reste encore méconnu.

Un grand nombre d'espèces et d'habitats parfois rares et menacés ont été répertoriés dans les villes d'Europe pour créer le réseau Natura 2000. La valeur intrinsèque de ces coins de vie sauvage entre des zones d'habitats parfois denses est étonnamment riche en biodiversité.

Les espaces de potagers urbains, accueillant à la biodiversité, peuvent accroître les connexions entre les différentes zones protégées. La ville qui concentre beaucoup d'habitants offre l'opportunité d'accroître la sensibilisation et l'éducation à la vie sauvage.

**Et surtout, la fonction environnementale de ces espaces de nature est fondamentale pour la santé des citoyens. Les espaces semi-naturels contribuent à absorber la pollution atmosphérique et le bruit résultant du trafic urbain. Ces « corridors » d'ombragés et ventilés formés par les arbres contribuent à réduire l'effet « d'îlot de chaleur » qui se développent dans nos villes. Et finalement, ces espaces de terre constituent des bassins d'orage naturels qui absorbent les eaux résultant des orages et réduisent les écoulements de surface et donc les inondations.**

*Thérèse VERTENEUIL,  
administrateur*

**Vous souhaitez participer à la « Lettre aux habitants » ?**

Envoyez vos articles et photos à Jacques NIFFLE, av. Bel-Air, 25/5, 1180 Uccle.



## Appel à photos et témoignages

Si vous possédez d'anciennes photos du- ou autour- du Kawberg, pouvez-vous nous les faire parvenir et nous autoriser à les publier dans la plaquette périodique du Kawberg qui paraîtra cet automne dans le cadre des 20 ans de notre association ?

Tous les témoignages, tant photographiques qu'écrits, enrichiront notre mémoire des lieux. Par exemple, des activités familiales, scouts, etc., qui se seraient déroulées au Kawberg.

Vous pouvez nous contacter ou laisser un message au secrétariat de « SOS Kawberg-Uccle Natura » : 02.374.60.34 ou par courriel à [kawberg@skynet.be](mailto:kawberg@skynet.be)

Merci d'avance !





## Que faire face au réchauffement climatique dans le monde et en Belgique ?

Il apparaît déjà clairement à ce sujet que deux stratégies sont envisageables : d'un côté, celle, néo-libérale, qui compte sur « le marché », les nouvelles technologies et la fiscalité pour résoudre le problème ; de l'autre, alors que le réchauffement climatique constitue « l'échec le plus grand du marché » (selon le rapport de Nicholas STERN, ex-économiste en chef de la Banque mondiale, qui s'est exprimé en novembre 2006, à la demande du 1er ministre Tony BLAIR), ce sont plutôt des solutions radicales, **immédiates**, planifiées et publiques qui doivent s'imposer, **faute de quoi l'économie mondiale est condamnée à sombrer**. En effet, tous les efforts individuels à cet égard ne suffiront pas (ce qui ne veut pas dire qu'ils ne compteront cependant pas pour beaucoup dans la balance ! voir plus loin).

Depuis la révolution industrielle, la quantité de gaz à effet de serre (GES) a considérablement augmenté dans l'atmosphère, en provoquant les augmentations de température que l'on sait. Le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) constate que les activités humaines en sont essentiellement la cause, en prévoyant pour 2100 une augmentation entre 1,4° C et, ce qui serait énorme, 5,8° C.

Une toute première tentative de réaction a été le Protocole de Kyoto en 1997. Il a été, depuis, revu et corrigé. Comme on le sait, les USA et l'Australie ont refusé d'y participer ; tandis que la Chine et l'Inde, en croissance rapide, en étaient provisoirement dispensés ; ce qui a de très néfastes conséquences, car les GES de ces deux pays y sont en évolution croissante et forte.

Les rejets dus au transport international n'ont pas été pris en compte, alors que ceux des navires sont très polluants et ceux des avions, bien pires encore ! Les émissions de GES du transport aérien, pourtant très dangereuses car produisant de l'ozone, ont augmenté de 96% ! Comme elles n'entrent pas dans le cadre du Protocole de Kyoto, leur carburant, le kérozène, n'est toujours pas taxé ! (1).

Durant la période 2008-2012, notre autorité fédérale devrait, quant à elle, à la fois réduire ses émissions de GES et en acheter des droits sur le marché international, suivant certains quotas fixés par l'Exécutif européen. Il est même indiqué qu'elle pourra, à cette fin, utiliser le budget de la coopération au développement, ce qui, en l'occurrence, nous semble particulièrement cynique.

Cependant, si, pour la Belgique, l'objectif de réduction de départ était de 7,5 %, la réalité est pire que ce qu'on aurait pu imaginer : en 2005, nos émissions de GES étaient, en effet, supérieures de 5,6 % - et parfois bien plus ! - au niveau de 1990.

Depuis 1990, une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (l'un des GES) a été réalisée en Europe dans tous les secteurs, **sauf celui des transports**, où elles ont augmenté de 26 % (et même plus, en Belgique). Si l'on ne prend pas de mesures immédiates, elles atteindront + 35 % en 2010. **Ce secteur ne peut plus être ignoré ni traité avec insuffisamment de sérieux par nos responsables politiques**, tant fédéraux que régionaux et communaux : malgré des lobbies

automobiles extrêmement puissants, **ils doivent d'urgence agir de telle sorte que soit réduit de façon radicale l'usage de l'automobile et des camions** (dont des centaines de milliers sont très polluants),... alors que leur emploi ne cesse de croître. Le Commissaire européen à l'environnement veut imposer une loi limitant à 120 gr de CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru le seuil d'émission de GES pour les nouvelles voitures dès 2012 ;... mais le Commissaire européen en charge de l'industrie s'y oppose (sans doute l'effet des lobbies précités !

A ce propos, dans le compte-rendu des interpellations et questions orales lors de la réunion du Parlement bruxellois du 21 mars 2007, notre ministre régional de la Mobilité et des Travaux, Pascal SMET, en réponse à plusieurs interpellations sur la mobilité affirme, notamment, ce qui suit : « *A propos de la politique vélo, 65 % de tous les déplacements à Bruxelles s'effectuent sur des distances de moins de 5 km. 25 % de l'ensemble des déplacements concernent des distances de moins de 1 km. Tous les chiffres montrent que le nombre de navetteurs qui utilisent leur voiture n'a plus augmenté depuis des années. L'augmentation est presque exclusivement due aux Bruxellois, qui font en outre l'acquisition d'une 2ème ou d'une 3ème voiture et utilisent de plus en plus leur voiture. Toutes les modélisations montrent que la diminution de la pression automobile des navetteurs sur la ville est automatiquement compensée par les Bruxellois eux-mêmes.*

*La solution consiste à encourager l'usage de la bicyclette auprès des Bruxellois. Je suis de plus en plus convaincu des avantages de ce mode de transport. (...) Cela demande un peu de courage politique, chose dont on manque dans cette Région. »*

Il est clair que **ceci concerne** bien la Région et **les Communes**, qui doivent absolument agir pour décourager l'utilisation non raisonnable de la voiture individuelle en ville, notamment, grâce à une politique de stationnement automobile limitant de façon sensible l'offre de celui-ci partout où cela s'indique. Une telle politique ne peut que favoriser les transports publics et, d'une façon générale, tous les usagers faibles.

## Conséquences de l'échec de Kyoto

**Pour sauver le climat, s'il n'est pas déjà trop tard, les chiffres avancés sont de l'ordre de réduction de 20 % à 30 % de GES d'ici 2020, et de 60 à 80 % d'ici 2050.** Sinon, il y aura des pénuries d'eau, des famines, l'extension de maladies telles que la malaria ou la dengue, des inondations côtières et la perte de deltas, des ouragans et cyclones plus fréquents et violents, etc. Deux cents millions de réfugiés climatiques, voire plus, seraient à prévoir, selon le rapport STERN précité.

Un Belge émet actuellement 4 tonnes de CO<sub>2</sub>/équivalent par an. Autrement dit, s'il ne réduit pas sensiblement sa consommation d'énergie, c'est trois planètes qui seraient nécessaires !

## Que faire ?

Comme dit dans les précédents numéros de notre trimestriel, la **première priorité** pour chacun de nous est de **réduire nettement**

**notre consommation globale d'énergie** (tant en matière de chauffage et d'éclairage, que de déplacements). Cet impératif concerne, bien entendu, aussi les administrations et les entreprises, tant privées que publiques.

**Le soleil et le vent, surtout,** représentent un avenir ; à condition que l'Etat belge, notamment, y investisse de façon résolue. C'est loin d'être le cas actuellement, puisque les crédits de recherche en matière d'énergie s'élèvent encore toujours à environ 95 % en faveur du seul nucléaire, y compris au niveau de la Commission européenne ! Or, quoiqu'on pense, **le nucléaire n'est pas l'énergie de demain** : il a recours à des ressources fossiles épuisables, il produit des déchets extrêmement dangereux (et qui le resteront durant des centaines de milliers d'années, avec un problème de stockage toujours pas résolu), il présente des risques graves dus à des accidents ou à des actes de terrorisme, et implique aussi des émissions de CO<sub>2</sub> (lors de l'extraction du minerai, de son transport, de la fabrication du combustible, ainsi que lors du démantèlement des centrales et par les déchets engendrés).

**La solution de la fiscalité** ne résoudrait pas le problème, car elle ne toucherait que les économiquement faibles. Il est douteux que son adoption conduirait à voir beaucoup moins de voitures et camions dans nos villes et sur nos routes, et à provoquer moins de cette consommation globale d'énergie, dont question plus haut.

**La biomasse ou le bioéthanol** sont sans doute, en partie, une illusion : Combien faudrait-il d'hectares de terres cultivables dans le monde pour répondre aux énormes besoins actuels en

matière de circulation automobile sur la planète ? Cela n'aboutirait-il pas à chasser de leurs terres et à affamer des millions de gens ? Pensons aussi à la déforestation supplémentaire que, fatalement, cela impliquera (et donc, par là-même, à la disparition d'importants puits de carbone), ainsi qu'à la surexploitation inévitable des nappes aquifères et à l'emploi encore accru de pesticides. Il faudrait au moins deux planètes !...

Des voitures propres ? La Commission européenne envisage que les émissions de CO<sub>2</sub> devraient progressivement être réduites pour les voitures neuves, jusqu'à n'atteindre que 95 gr par km. Et déjà, les constructeurs automobiles brandissent la menace de licenciements massifs de leur personnel ! D'ailleurs, **même des voitures propres** ne réduiraient pas **le problème de leur danger et de leur encombrement** sur les routes et dans les villes !

(sur base d'un texte bien documenté de Jacques HIRSCHBÜHLER)

Jacques NIFFLE, administrateur

(1) Deux minutes de décollage d'un 747 équivalent, en pollution, à 2,5 millions de tondeuses à gazon qui tournent pendant 20 minutes

(Cfr « International Forum on Globalization : Een Andere Wereld is Mogelijk, Iemniscaat BV, blz 40-41, repris par Eddy Neyens, op. cit



**Publié en 1992  
par notre  
association  
avec l'accord  
de l'éditeur  
Gallimard,  
ce petit livre  
de GIONO a été  
illustré pour nous  
par Serge CREUZ**

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité.  
« *Ce que j'ai écrit de plus humain* », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

Disponible  
au prix (coûtant) de 2,5 euros  
(+ 0,92 euros, si frais d'envoi)  
chez Jacques NIFFLE,  
avenue Bel-Air 25/5 à Uccle  
(tél. : 02.344.41.51)

## UN LOGEMENT POUR TOUS, A BRUXELLES, A UCCLE ?

Il y a crise du logement dans notre capitale. Il est bon de rappeler que l'article 23 de la Constitution consacre le droit pour chacun à un logement décent. En réalité, à Bruxelles, 20.000 ménages sont en attente de logement, alors que 10.000 à 15.000 logements sont vides ou abandonnés. Le droit de gestion publique existe ; prévu dans la loi fédérale (loi ONKELINX) ; il est également intégré au nouveau Code du Logement adopté en Région de Bruxelles-Capitale. Les autorités publiques devraient exercer ce droit. Rares sont celles qui le font. Allez voir en notre commune d'Uccle, la rue des Polders (située au coin de la rue de Stalle et de la chée de Neerstalle). Depuis quelques années, une série de petites maisons y ont été rachetées. Immédiatement, les tabatières, fenêtres et quelques

tuiles ont été enlevées, afin de faire rapidement pourrir ces maisons. Qui auraient pu être rénovées et offrir du logement à de petites familles au petit budget. Allez voir également, au-dessus de commerces du centre d'Uccle, le nombre d'étages vides.

Nous avons découvert sur nos écrans de télévision, en hiver, en France, que des Sans Domiciles Fixes plantaient leurs tentes le long de la Seine, pour que le droit constitutionnel au logement se traduise dans les faits.

Faudra-t-il que d'autres SDF plantent leurs tentes dans le parc du Wolvendael pour que la Commune se soucie d'offrir du logement pour des familles à bas revenus ?

Jacques HIRSCHBÜHLER.

## Courrier des lecteurs



Mme Jocelyne MASCAUX nous écrit le 13.4.2007 une lettre dont elle a envoyé copie à Monsieur le Bourgmestre DESMEDT et à Monsieur l'Échevin COOLS.

Dans votre dernière « Lettre aux habitants », j'ai eu le plaisir de lire plusieurs articles consacrés aux piétons ucclois, ces mal aimés.

De même, le « Wolvendael » d'avril 2007 publie la « Déclaration de politique générale du Collège », dans laquelle nos édiles expriment entre autres leur ferme intention de « donner une place accrue pour les piétons et les cyclistes ».

Voilà une belle unanimité qui me ravit !

Mais dans la pratique, que constate-t-on tous les jours ?

Les trottoirs sont envahis par les voitures ; idem pour les passages

pour piétons ; les rares « pistes cyclables » marquées au sol sont impraticables, car squattées par les « quatre roues ».

Toutes ces incivilités sont la plupart du temps tolérées par nos policiers, qui ferment les yeux sur ces délits « mineurs ».

Pourtant, pour donner aux Ucclois le plaisir de marcher dans leurs quartiers, il faudrait qu'ils se sentent respectés, protégés, en sécurité.

Pour que ce soit le cas, il faut plus que des déclarations d'intention ; il faut se résoudre à sanctionner les automobilistes associés et égoïstes, afin qu'ils cessent, sûrs de leur impunité, de mépriser les usagers faibles.

Je tiens, Messieurs, à vous remercier pour votre action en faveur de la qualité de vie des Ucclois (...)

## L'Association de Comités de Quartier Ucclais

### Les Comités membres effectifs

#### **Bosveldweg**

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7  
tél. : 02.374.12.90.

#### **Carrés Pauwels et Stevens**

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30  
tél. : 02.343.05.41

#### **De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée**

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1  
tél. : 02.374.39.41

#### **Floride - Langeveld**

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62  
tél. (P) : 02.375.57.48  
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

#### **Fond'Roy**

Cécile CHARLES, av. Wellington 13  
tél. : 02.374.77.97

#### **Gracq + NoMo Uccle**

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28  
tél. : 02.345.62.92

#### **Longchamp - Messidor**

Anita STAS-POLET NYS,  
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61

#### **Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet**

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42  
tél. : 02.376.26.64

#### **Ophem & C°**

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20  
tél. et fax : 02.376.61.71

(P) : Privé ; (B) : Bureau

#### **Parc Brugmann**

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1  
tél. : 02.343.39.88

#### **Plateau Engeland-Puits**

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77  
tél. : 02.374.81.04

#### **Protection et avenir d'Avijl**

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5  
tél. : 02.374.95.83

#### **Quartier Lorraine**

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A  
tél. (P) : 02.374.97.03

#### **Quartier Château d'Eau – Coq**

#### **Moutons – Poussins**

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau 97 – tél./fax : 02.374.32.95

#### **Quartier St-Job**

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88  
tél. : 02.375.11.96

#### **SOS Kauwberg**

Stéphane ROYER, Montagne St-Job 28  
tél. : 0496.70.64.51

#### **Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras**

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21  
tél. : 02.375.55.78

#### **Vallée du Linkebeek**

Henri VERLAET, Moensberg 31  
tél. : 02.374.13.53

#### **Verwinkel-Engeland**

Béatrice MAREVOET, rue Engeland 565  
tél. : 02.372.23.06

### Les « Antennes de quartier »

#### **Les amis du bois de Verwinkel**

Georges LEWY, av. Buysdelle 74  
tél. : 02.374.05.73

#### **B.R.E.G.**

Noël FRANCK, rue du Roseau 35  
tél. : 02.375.40.94

#### **Copropriétaires du Charlemagne**

Lambert MARQUET, av. de l'Aulne, 95/8,  
tél. : 02.332.16.28

#### **Vivier d'Oie**

Louise BECKERS, av. Latérale 43A  
tél. : 02.374.13.56

#### **Geleytsbeek**

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C  
tél. : 02.375.28.48

#### **Observatoire - Vert Chasseur**

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert  
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

#### **Dodonée**

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5  
tél. : 02.344.41.51

#### **Uccle-Centre**

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9  
tél. : 02.376.77.43

#### **Fort Jaco**

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50  
tél. : 02.374.40.76

#### **Errera - Dupuich - Jones**

Jean DUMONT, av. L. Errera 63  
tél. : 02.344.22.50

#### **Gare d'Uccle-Stalle**

Michel HUBERT, rue V. Allard 273  
tél. (P) : 02.332.22.23  
tél. (B) : 02.211.79.30

#### **Échevinage**

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21  
tél. : 02.374.43.42

#### **Uccle Nord-ouest**

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114,  
1190 - tél. et fax : 02.345.65.71  
robe.cmee@swing.be

### Président honoraire

#### *Président honoraire*

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34, 1180  
tél. & fax : 02.374.22.37 – paul.antoine@swing.be

### Le conseil d'administration

#### *Président*

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180  
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

#### *Vice-Président*

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180  
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.538.51.31  
fax (B) : 02.537.46.56 – d.ryelandt@avocat.be

#### *Trésorier*

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050  
tél. & fax : 02.649.49.59 – luc.sturbelle@skynet.be

Luc BERNARD – Av. Alphonse XIII 12, 1180

tél. : (P) 02.374.44.935 (B) fax : 02.373.95.01 –  
ndb.bernard@skynet.be

Stéphane DAVIDTS – Montagne de St-Job 88, 1180  
tél. : (P) 02.375.11.96 (B) 02.373.57.01 –  
stephane@davidts.com

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29 A, 1180  
tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préféré) : 0472.719790 cepvdqa@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180  
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190

tél. : 02.332.11.51 – sylvie.greindl@skynet.be

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180  
tél. : 02.343.21.97

(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180

tél. : 02.376.32.34 – gerry\_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180

tél. : 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97, 1180

tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180

tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

### La « Lettre aux habitants »

#### *Éditeur responsable :*

Bernard JOURET

#### *Coordination :*

Jacques NIFFLE

#### *Comité de lecture :*

Denys RYELANDT et Luc STURBELLE

#### *Notre N° de compte :*

310-0734318-17

e.mail : ucclecomites@ibelgique.com

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur  
le site internet de l'ACQU :  
www.acqu.be

#### *Tirage :*

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide  
de la Communauté française de Belgique et de la  
Région de Bruxelles-Capitale.

